



# DÉLÉGATION DE MANDAT SUBSTITUTION DE MANDATAIRE N°2002



Entre les soussignés, ci-après dénommés «LE MANDANT» et «LE MANDATAIRE» :

## LE MANDANT



bénéficiaire du mandat n° 104 ci-annexé, qui lui a été concédé par la SARL DM PROMOTION et portant autorisation de substitution.

## LE MANDATAIRE

La SARL **ABAFIM prestige** au capital de 50000 € dont le siège social est situé 16, avenue de la MARNE 65000 Tarbes, représentée par M<sup>r</sup> Daniel FOURCADE, gerant, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés SARL ABAFIM sous le n° 443658463 RCS Tarbes, Titulaire de la carte professionnelle « Transactions sur Immeubles et Fonds de Commerce », n° 2006-0117T délivrée par la Préfecture de Hautes-Pyrénées en date du 09/06/2006, Bénéficiaire de la garantie financière de Cœur Défense - TOUR A - 110 esplanade du Général de Gaulle, Titulaire du compte spécial (article 55 du décret du 20 juillet 1972) n° 92931 La Défense CEDEX, Titulaire d'une assurance en responsabilité civile professionnelle auprès de

Numéro individuel d'identification à la TVA FR

IL A ÉTÉ FAIT ET CONVENU CE QUI SUIT : Proposition de ce bien aux clients ABAFIM Prestige au prix commission agence inclut 2500 000 €

## MISSION

Par ces présentes, le mandant ayant reçu mandat exclusif arrivant à échéance au plus tard le 31 juillet 2018 sauf révocation, donne pouvoir au mandataire ci-dessus désigné pour négocier le(s) bien(s) et droits immobiliers ci-après désignés aux prix, charges et conditions suivants.

## DÉSIGNATION

Villa d'environ 260m<sup>2</sup> habitable sur un terrain clos de 1500m<sup>2</sup> pour une parcelle cadastrée AE 150 contenance 2500m<sup>2</sup> env. sur la commune de Soorts-Hossegor 40150 au 1653 route du tour du lac.

## CONDITIONS

Aux fins ci-dessus, le mandant s'engage à permettre au mandataire d'accomplir sa mission dans les limites des pouvoirs conférés par le mandat initial, le mandataire est autorisé à faire de la publicité à ses frais.

## PRIX

Le prix demandé - rémunération du mandataire non incluse - est fixée à 2.250.000€ (compris les frais et taxes du mandant).

Payable au plus tard le jour de la signature de l'acte définitif.

## DURÉE

La validité de la substitution de mandat est limitée à la durée du mandat initial, soit le 31 juillet 2018

## RÉMUNÉRATION

Dans le cas où le titulaire de la présente substitution réalise la transaction, ces honoraires seront de (selon sa grille de prix)

## RÉDACTION D'ACTE ET PERCEPTION DES FONDS

La rédaction du contrat de réservation se fera chez Maître GAYMARD, notaire à DAX (40100)

Fait à Capbreton, le 22/04/2018

En 2 exemplaires dûment signés dont un pour le mandant, un pour le mandataire.

Mots nuls ...

Lignes nulles ...

LE MANDANT

«Lu et approuvé

Bon pour substitution de mandataire»

*bon pour substitution de mandataire*

**AMC Immobilier**  
8 avenue Berlioz - 40130 CAPBRETON  
RCS DAX 803 903 962 Carte N° 528D

LE MANDATAIRE

«Lu et approuvé

Bon pour acceptation de substitution de mandataire »

*Zu et approuvé  
Bon pour acceptation  
de substitution de  
mandataire*

**ABAFIM**  
Agence Immobilière  
SARL au capital de 50.000 €  
16, Av. de la Marne - 65000 TARBES  
Tél. 05.62.34.54.54 - Fax 05.62.34.66.60  
Site web : <http://www.abafim.fr>  
e-mail : [contact@abafim.com](mailto:contact@abafim.com)  
SIRET 443 658 463 000 31